



Les niveaux III et IV



Concernant les diplômes de niveau III et IV, l'inscription se réalise par contre auprès de **l'Antenne de formation**.

Pour gérer ces nouvelles organisations, des antennes locales (régionales ou interrégionales) de l'IFF (basé à Clairefontaine) sont créées sur le territoire. Au nombre de 8, elles administrent les sessions d'accès aux différents brevets fédéraux de niveau IV (Brevet de Moniteur de Football – BMF) et niveau III (Brevet d'Entraîneur de Football – BEF).

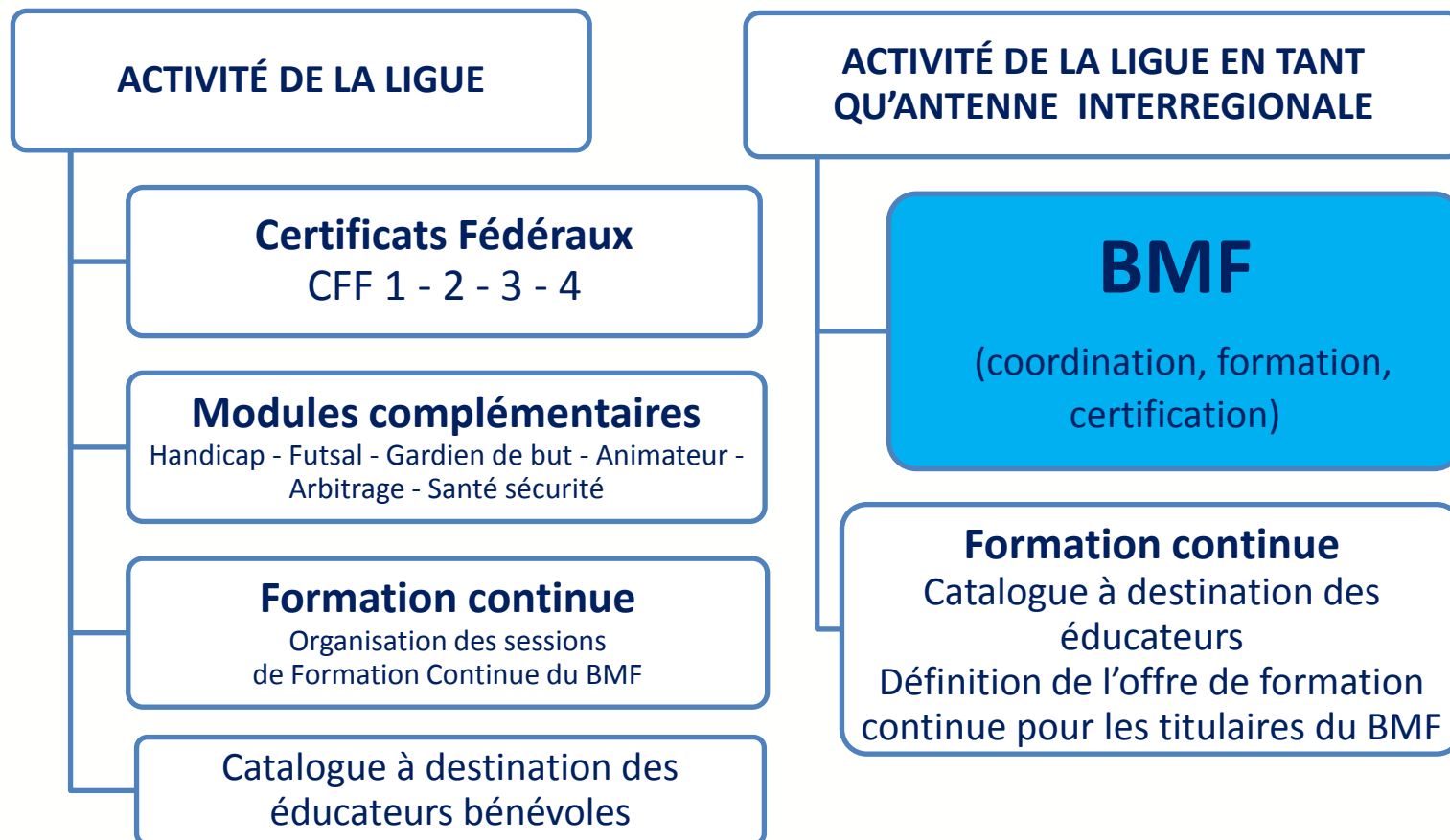


→ Nouveaux principes d'organisation de la formation

- ▶▶ Délégation de l'organisation des formations d'éducateurs par la FFF à l'Institut de Formation du Football (IFF)
- ▶▶ **Mise en place de structures interrégionales de formation**
- ▶▶ Maintien de l'activité existante de formation (CFF) dans les Ligues non supports de l'antenne de l'IFF
- ▶▶ Liberté pour le stagiaire du choix de l'antenne
- ▶▶ BMF (niveau 4) : organisation au sein des Ligues (formation) et des antennes interrégionales (coordination, formation, certification)
- ▶▶ BEF (niveau 3) : organisation au sein des antennes interrégionales



→ Organisation de la formation en vue de l'obtention du BMF (niveau 4)





→ Organisation de la formation en vue de l'obtention du BMF (niveau 4)

1. Formation en discontinu

Suivi des Certificats fédéraux et des modules complémentaires selon un programme dissocié

2. Formation en continu

Suivi de la formation selon un programme regroupant l'ensemble des 4 certificats et 2 modules

En apprentissage
Hors apprentissage

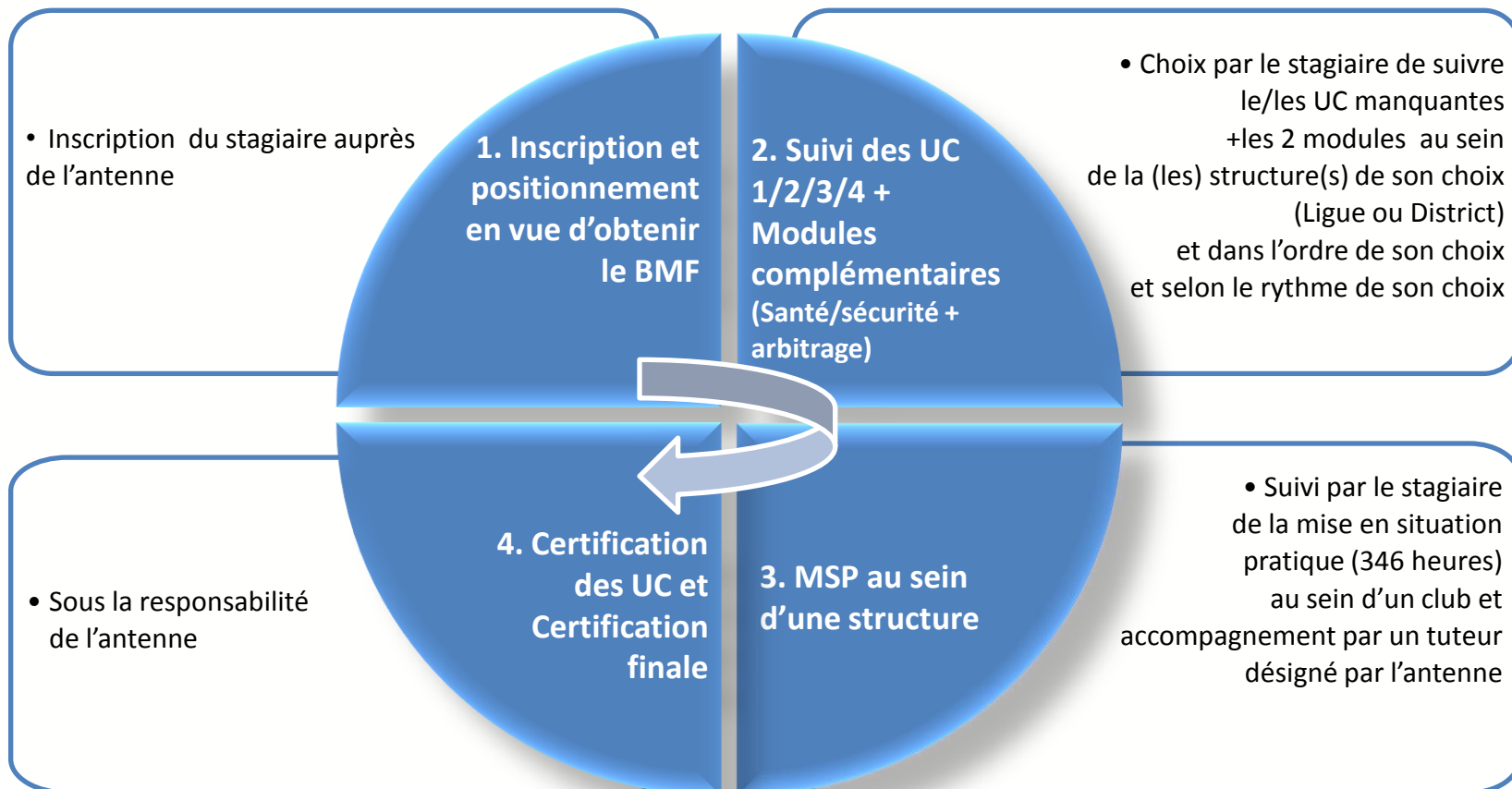
3. V.A.E.

Validation des acquis de l'expérience



→ Organisation de la formation en vue de l'obtention du BMF (niveau 4)

Parcours du BMF en discontinu (programme dissocié)



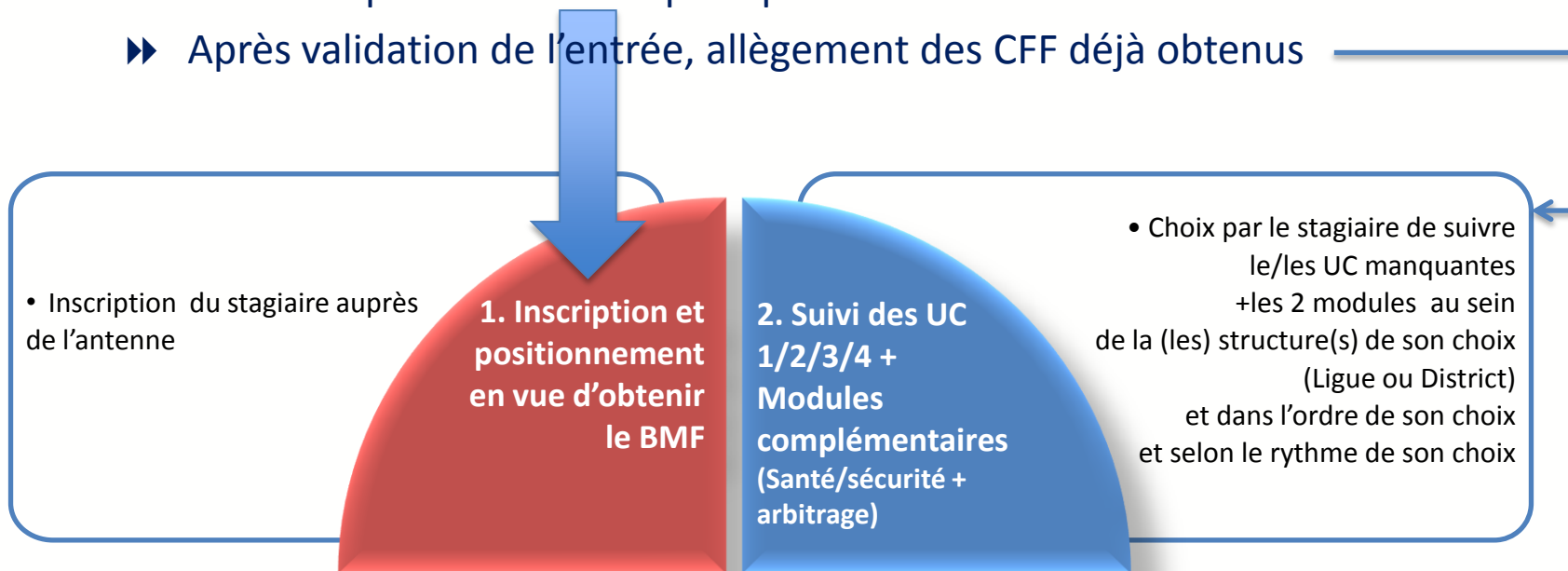


→ Organisation de la formation en vue de l'obtention du BMF (niveau 4)

Parcours du BMF en discontinu (programme dissocié)

⇒ **Important : éducateurs ayant déjà validé un ou des CFF**

- ▶ Obligation de s'inscrire tout de même auprès de l'antenne et de suivre le test de positionnement pour postuler à l'obtention du BMF
- ▶ Après validation de l'entrée, allègement des CFF déjà obtenus





→ Organisation de la formation en vue de l'obtention du BMF (niveau 4)

Organisation du BMF en continu

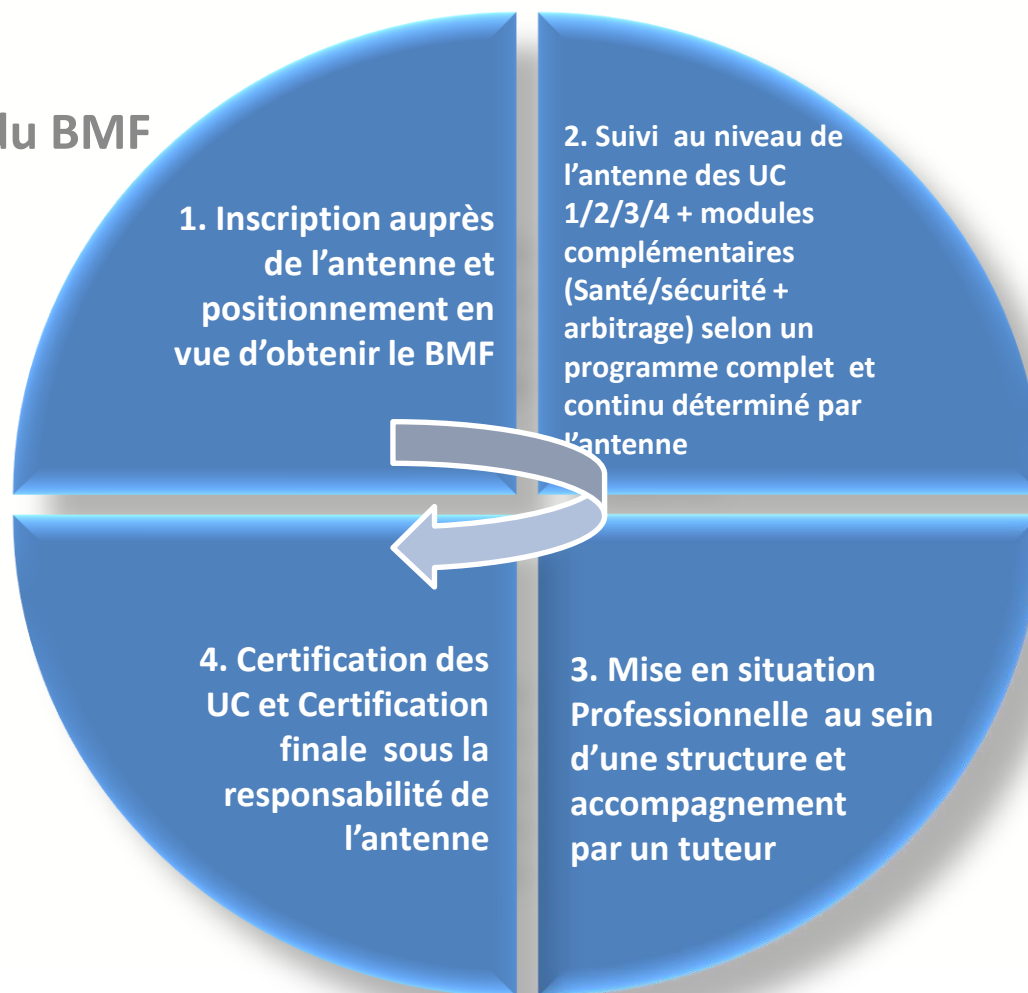
⇒ Niveau d'implication de l'antenne

- ▶▶ Coordination et responsabilité pédagogique de la formation
- ▶▶ Organisation et gestion administrative de la formation
- ▶▶ Coordination (organisation du tutorat et de la mise en situation professionnelle)
- ▶▶ Organisation et certification des UC et certification finale selon la réglementation propre au BMF
- ▶▶ Suivi des effectifs formés



→ Organisation de la formation en vue de l'obtention du BMF (niveau 4)

Organisation du BMF en continu





→ Organisation de la formation en vue de l'obtention du BMF (niveau 4)

Organisation du BMF en « apprentissage »

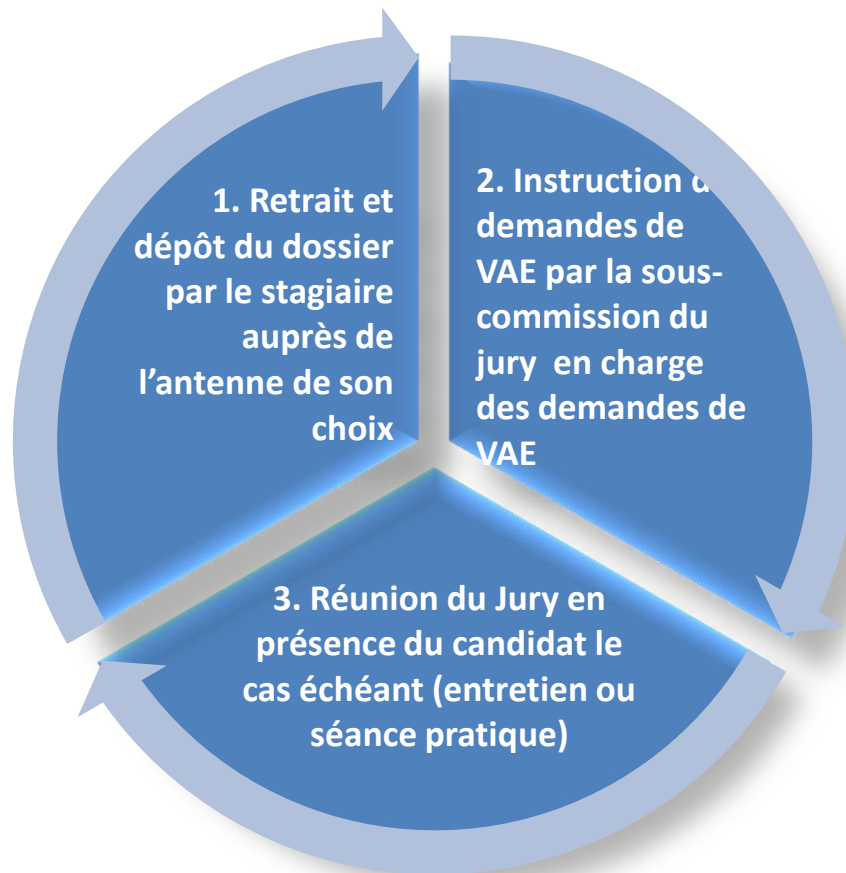
- **Conditions particulières pour qu'une Ligue régionale soit habilitée à dispenser le BMF en apprentissage : unité de formation en apprentissage (UFA)**
 - ▶▶ Obtenir l'accord de la FFF (être antenne interrégionale) pour pouvoir dispenser la formation
 - ▶▶ Disposer d'un organisme de formation déclaré auprès de la Direction du travail (DIRRECTE)
 - ▶▶ Obtenir l'habilitation du CFA pour ouvrir l'antenne CFA (CFA chargé de convaincre la région de l'opportunité et de l'utilité d'ouvrir une antenne)
 - ▶▶ Etre en capacité d'animer un réseau d'employeurs (clubs, collectivités territoriales) afin de contribuer au financement du CFA de tutelle

- **Possibilité pour une Ligue régionale d'intervenir en tant que prestataire d'un club professionnel habilité par la FFF à dispenser le BMF en apprentissage**



→ Organisation de la formation en vue de l'obtention du BMF (niveau 4)

Organisation du BMF par la voie de la V.A.E.





→ Organisation de la formation en vue de l'obtention du BEF (niveau 3)

Activité de formation dispensée au plan interrégional / BEF

ACTIVITÉ DE LA LIGUE EN TANT QU'ANTENNE

BEF

BEF ouvert aux publics spécifiques
(enseignants, ...)

Formation continue

Catalogue à destination des éducateurs
Offre de formation et organisation
des sessions de formation continue du BEF



→ Organisation de la formation en vue de l'obtention du BEF (niveau 3)

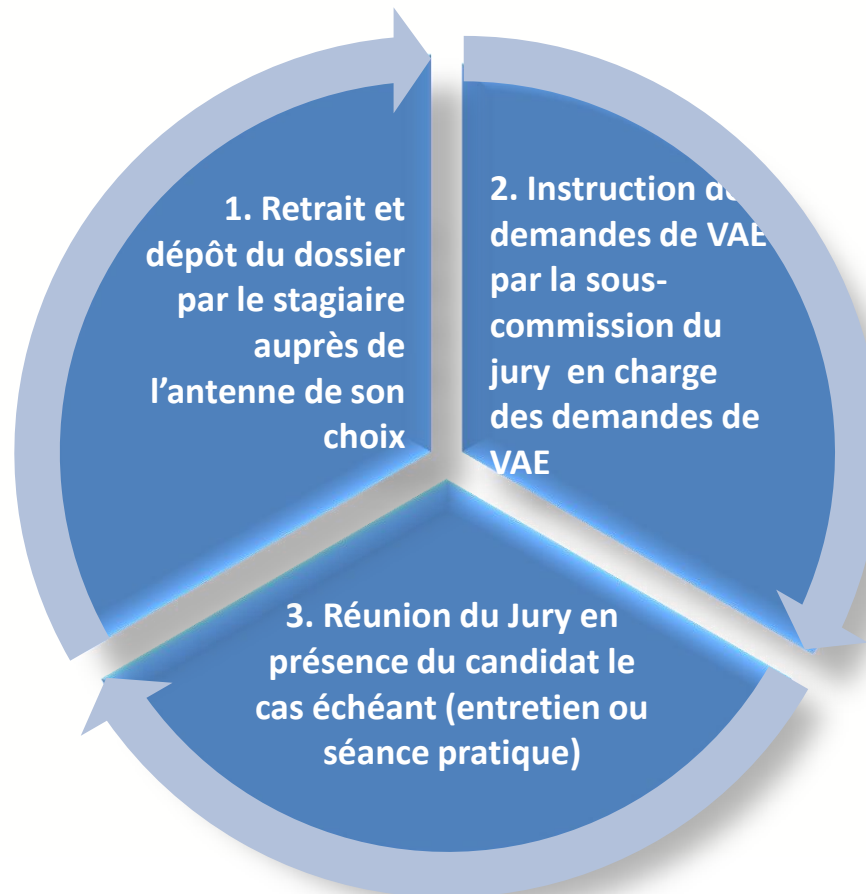
Organisation du BEF en formation continue





→ Organisation de la formation en vue de l'obtention du BEF (niveau 3)

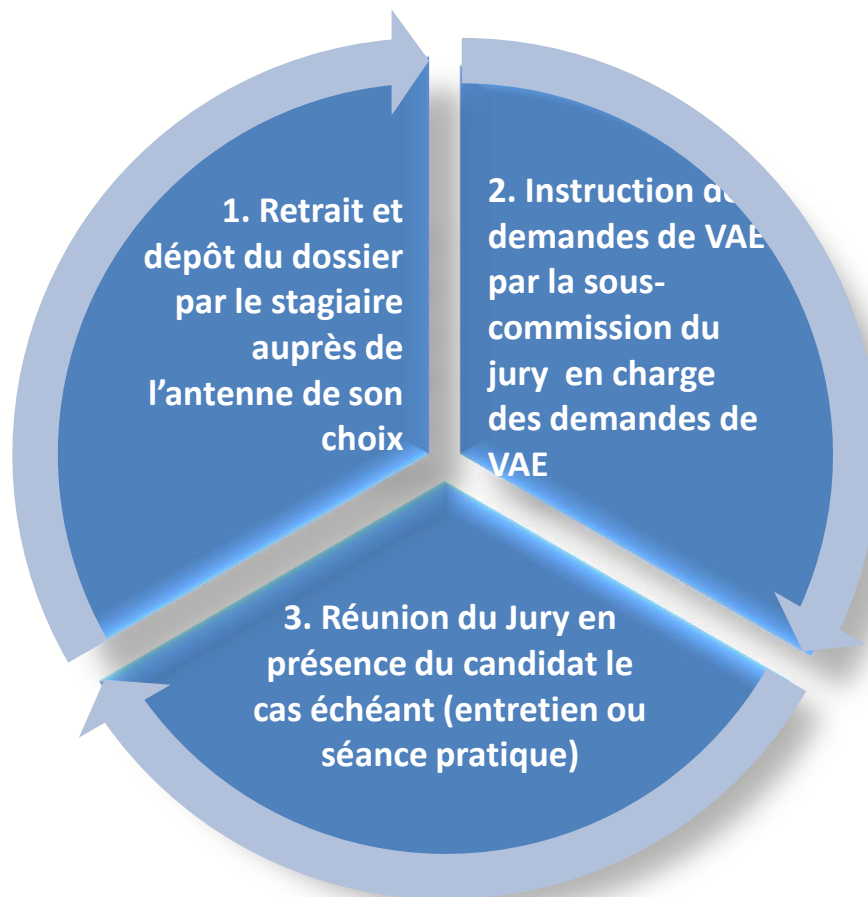
Organisation du BMF par la voie de la V.A.E.





→ Organisation de la formation en vue de l'obtention du BEF (niveau 3)

Organisation du BMF par la voie de la V.A.E.





→ Organisation de la formation en vue de l'obtention du DES, BEFF et BEPF (niveau 2)

- Coordination et organisation du DES, du BEFF et du BEPF sur le site de Clairefontaine
- Organisation de certaines sessions de formation en proximité (antennes interrégionales de formation, clubs, ...)



➔ Passerelles et équivalences diplômes FFF

		BMF									BEF					DES						BEPF	BEFF					
		UC1	UC2	UC3	UC4	MA	M5	EP MSP	STAGE PEDA CLUB	BMF	UC1	UC2	UC3	EP MSP	STAGE PEDA CLUB	BEF	UC1	UC2	UC3	UC4	EP MSP			STAGE PEDA CLUB	EPEF	DES		
Brevets Fédéraux	Initiateur																											
	JAT	U9 seult																										
	Animateur Accompagnateur																											
	CF1																											
	CF2																											
	CF3																											
	CF4																											
BE 1 n'ayant pas le diplôme complet	Cycle 1	I1																										
		I2																										
		AS																										
	Cycle 2	Cycle1																										
		UF5	au titre du cycle 1																									
		UF7																										
		UF8																										
UF4																												
Cycle 3	UF6																											
	UF9																											
BEES 1 Spécifique ex BE1	Texte 1974	Cycle3																										
		Groupe A	au titre des pré-requis d'entrée en formation(I1/I2/AS)																									
		Groupe B																										
Groupe C																												
TC BEES 1 uniquement	Orienter les candidats vers une VAE																											
BEES 1 Complet	sans : 400h sur au moins 2 saisons au niveau régional seniors ou national jeunes	N'obtient pas le diplôme du BMF, rappel: le BEES 1 est un diplôme de même niveau que le BMF																										
BEES 1 Complet	avec : 400h sur au moins 2 saisons au niveau régional seniors ou national jeunes										obtient de droit le BEF																	
BEES 2 Spécifique		N'obtient pas le diplôme du BMF, mais a déjà le BEES 1 qui est un diplôme de même niveau que le BMF									cf cas de figure du BEES 1 : les BEES 2 spécifique ont déjà le BEES 1																	

